

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 MAI 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Demande de subvention
au Conseil Régional d'Ile-
de-France et à l'Agence
Régionale de Santé pour
le projet de Maison
Médicale – Place des
Coteaux du Bel Air**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 31 mai 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 31 mai 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 31 mai 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 30 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 mai deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour les dossiers 13 C 00, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2013, le compte rendu des actes administratifs, et les dossiers 13 C 01 à 13 C 15)

Avaient donné procuration :

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absents :

Monsieur BAZIN d'ORO
Madame DE CASTRO COSTA

Secrétaire de séance :

Madame KARCHI-SAADI

N° DE DOSSIER : 13 C 15

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE ET A L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR LE PROJET DE MAISON MEDICALE - PLACE DES COTEAUX DU BEL AIR

RAPPORTEUR : Monsieur STUCKERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le projet de réaménagement de la place des Coteaux du Bel Air prévoit la création de deux bâtiments. L'un est dédié aux commerces, l'autre aux services publics et para-publics incluant une maison médicale. Celle-ci sera animée par des médecins, infirmières, kinésithérapeute, dentiste, podologue et autres professions paramédicales. Ces métiers de santé se sont constitués en Société Civile de Moyens. Les surfaces utiles dédiées à ces métiers représentent 211 m².

Le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Agence Régionale de Santé (ARS) peuvent subventionner la création de pôles médicaux.

Le Conseil Régional d'Ile-de-France soutient le renforcement de l'offre de soins sur tout le territoire de la Région et notamment pour le soutien aux structures de premier recours. A ce titre, la Ville de Saint-Germain-en-Laye peut prétendre à une aide à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux plafonnés à 300 000 € HT. Le montant maximal de la subvention serait de 150 000 €.

Le Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins (FIQCS) de l'ARS peut être mobilisé pour la conception du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), ses équipements et ses frais de fonctionnement. A ce titre, la Ville de Saint-Germain-en-Laye peut prétendre à une aide plafonnée à 50 000 € sans précision de montant plafond pour les travaux concernés.

L'estimation du montant global des travaux de la maison médicale s'élève à 1 000 000 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre. La Ville est donc éligible au montant maximum de subventions prévu pour ce type d'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux maximum auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, de l'Agence Régionale de Santé et de tout autre organisme susceptible de verser des subventions dans le cadre du programme d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter des subventions au taux maximum auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, de l'Agence Régionale de Santé et de tout autre organisme susceptible de verser des subventions dans le cadre du programme d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France et à
Objet de l'acte : l'Agence Régionale de Santé pour le projet de Maison Médicale – Place
des Coteaux du Bel Air

Date de décision: 30/05/2013

Date de réception de l'accusé 31/05/2013

de réception :

Numéro de l'acte : D13C15

Identifiant unique de l'acte : 078-217805514-20130530-D13C15-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

Nom du fichier : D13-C-15 - Maison-Medicale-Place-Coteaux-du-Bel-Air-Dde-subvention-
CR-ARS.doc (078-217805514-20130530-D13C15-DE-1-1_1.pdf)